



NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58
s3-nancy@snepfsu.net

TRIMESTRIEL n° 106/2021
OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro

N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Info

LE TEMPS DE L'ACTION

Equipements - Egalité	2
Le SNEP Nancy-Metz	3
UNSS : où en est-on ?	4
Jouer collectif !...	5
...et nous rejoindre !	6
Acte citoyen et victoire !	7
Retraités	8
Temps partiel	9
Mutations Inter 2022	10

Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, nous faisons face à une politique de remise en cause sans précédent de la Fonction Publique.

Au niveau de l'Éducation, des transformations majeures ont lieu : développement d'une école à moindre coût, passage d'un enseignant concepteur de son enseignement à celui d'un simple applicateur de réformes souvent néfastes à la réussite des élèves. Un néolibéralisme, sans la moindre consultation des personnels, se développe.

Le rôle de notre syndicat est de défendre l'EPS, le Sport Scolaire et ses personnels, de libérer une parole empêchée et de proposer des alternatives dans l'intérêt des élèves.

Par ailleurs, la fédération française de cardiologie fait le bilan suivant : 25% des capacités cardio-vasculaires ont été perdues en 30 ans chez nos enfants. La pandémie a d'ailleurs bien accentué le phénomène. La sédentarité est une bombe à retardement et un enjeu majeur de santé publique.

C'est pour lutter contre ce constat que nous, vous, le SNEP, prônons 4 h d'EPS pour toutes les classes de la 6^e à la terminale.

Lors de la semaine de l'EPS initiée par le SNEP, nous avons mis en avant cette nécessité d'activité physique en animant à Nancy un Run & bike sur la place du Marché. En parallèle, nous avons alerté les différentes instances, Recteur, DASEN, IPR (qui nous ont rendu visite), députés (certains nous ont marqué leur soutien), cadres UNSS, parents d'élèves.

Une autre bataille professionnelle est engagée : elle concerne l'UNSS et nous avons besoin de vous pour la mener. En effet, le contexte sanitaire qui perdure entame à nouveau nos possibilités de compétitions et de rencontres et pourrait donner des idées à nos dirigeants d'entamer notre forfait voire de le faire disparaître.

La 1^{ère} fédération de France mérite-t-elle d'être abandonnée et nos élèves sacrifiés ? Le SNEP, très attaché à l'UNSS, dit NON.

Le SNEP, c'est agir, revendiquer et penser l'avenir de notre discipline qui vient de fêter ses 40 ans au sein de l'éducation Nationale. Vous menez sans doute des combats au quotidien : chaque action compte et constitue déjà la marque d'un engagement, d'un refus de se résigner. Ce temps ne se fera qu'avec vous.

Agissons ensemble !

Christine GRUZELLE et Céline BRISTIEL
Co Secrétaires Académiques
du SNEP-FSU Nancy-Metz



Ce bulletin est envoyé à tous les collègues de l'académie grâce aux cotisations des syndiqués





Rappel Enquête équipements

Le SNEP-FSU de Nancy-Metz a lancé, **par un flash info le mardi 30 novembre, une enquête équipements**, afin de dresser un bilan précis de l'état des installations sportives mises à disposition des enseignants d'EPS, leur profil, les besoins pour l'EPS et l'AS de demain, les passerelles avec le monde sportif, les clubs.

Voici le lien pour la remplir :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefhYHZtnPA20cJCmBVhOGdWbuSMnVU1PYJvA91y9NQvJM94w/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0>

Vous devez au préalable avoir en votre possession quelques informations : nom(s) du/des propriétaire(s), tarif(s) de location, superficie(s) et photos de vos installations sportives.

5 minutes à peine suffisent alors pour la renseigner.

Cette enquête « équipements » permettra notamment au SNEP-FSU de peser auprès des élus locaux (municipalités, métropoles, département et région) afin de rénover le parc existant, de rattraper les retards en matière d'infrastructures sportives (et notamment de piscines), tout en veillant à l'impact écologique de ces nouvelles constructions ou améliorations pour une EPS ambitieuse, des AS redynamisées et des clubs mieux dotés.

Alors à vos claviers !

Pierre GOUDOT et Roberto ERNESTI

VERS L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES... MAIS LENTEMENT...

Signé en novembre 2018, le protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est toujours pas mis en œuvre dans notre académie.

A la suite des interventions de la FSU, deux premiers groupes de travail ont été réunis par le rectorat. La FSU y a porté une vision ambitieuse du protocole national qui doit permettre d'aller vers une égalité réelle entre les femmes et les

hommes. Égalité dont nous avons d'ailleurs toutes et tous à gagner car elle suppose davantage d'équité et de transparence dans la rémunération, l'affectation et l'avancement de tous les personnels.

Dans l'immédiat, la FSU se fixe deux objectifs prioritaires : faire la lumière sur la réalité des inégalités dont les femmes sont victimes - ce qui suppose des indicateurs précis et genrés et

doit surtout permettre de les réduire - et mettre en place et faire connaître un dispositif efficace de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles qui touchent surtout - mais pas exclusivement - les femmes.

Le représentant FSU, François WEY, a été désigné référent du CHSCTA pour ces questions.

Le bureau académique du SNEP

VERS UNE DEREGLEMENTATION GENERALISEE... MEME EN EPS...

Vous le savez sûrement... Les 2 règles des 24h entre 2 cours d'EPS pour les élèves et les 6h max par jour pour les profs d'EPS n'existent plus ! A craindre du grand n'importe quoi dans la confection des EDT des élèves mais aussi des enseignants... Nous comptons sur le bon sens de chefs et adjoints, mais il sera sûrement nécessaire pour les équipes de redoubler de vigilance à l'avenir sur ces deux points !

Le bureau académique du SNEP



Dans la rue :

- 23 septembre (grève Education Nationale)
- 5 octobre (grève Fonction Publique)
- 12 octobre (grève retraités)
- 27 novembre (violences faites aux femmes)



Aux Assises de l'EPS :

le 17 novembre impulsées par nos IA-IPR, pour réfléchir à l'EPS de demain. Le SNEP a été encouragé à continuer sa lutte pour permettre une EPS de qualité avec des conditions de travail meilleures (horaires, effectif, installations...).



En audience avec l'**UNSS régionale** le 14 octobre pour prendre contact avec la nouvelle équipe et envisager l'avenir de l'UNSS par ce temps de crise.



En **réunion mutations** le 16 novembre à Metz, le 17 novembre à Nancy avec les stagiaires, le 18 avec les titulaires.

Dans les différentes instances : **commission de réforme, CTSD, CAEN, CTA...**

Dans les réunions régulières des instances du SNEP : départementales, académiques et nationales...

En STAPS :

pour fêter avec les étudiants **les 40 ans de l'EPS à l'EN** et débattre avec des intervenants de qualité sur l'histoire de l'EPS !



Avec les **contractuels alternants** le 29 septembre pour leur permettre de comprendre leurs droits et devoirs en questionnant Coralie Benech, Secrétaire Nationale.



En aide au collège de Villerupt pour leur permettre de récupérer une **2^{ème} IMP** non donnée par le rectorat alors qu'elle était légitime.

Au **Rectorat**, avec la FSU, le 15 octobre lors de l'hommage rendu à Samuel Paty.



Au contact des élus, des acteurs de l'EPS, de la population pour faire valoir « **4 heures d'EPS pour tous durant toute la scolarité** » campagne menée par le SNEP lors de la **semaine de l'EPS**. Action menée à Nancy le samedi 13 novembre.



A savoir

UNSS : où en est-on ?



Après un flash info qui s'insurgeait contre l'annulation des compétitions UNSS et qui interrogeait les prises de position de chacun, de quelles informations disposons-nous et que pouvons-nous mettre en œuvre ?

Concernant l'interpellation « Unss, où es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ? », nous n'avons pas connaissance au moment où nous imprimons ce bulletin d'un nouveau protocole national UNSS ou d'une reconduction du 1^{er} qui s'arrêterait au 15 novembre.

Il faut bien comprendre et nous rendre à l'évidence : toutes ces absences de directives compliquent le fonctionnement de chacun en laissant la seule responsabilité aux acteurs de terrain, provoquant de fait des inégalités sur tout le territoire et mettant en péril le principe d'équité.

Un certain nombre de compétitions ont été annulées parce qu'interdites par le protocole jaune (ex : brassage pour les sports collectifs), et d'autres pour des raisons qui n'ont toujours pas été portées à notre connaissance, laissant dans le désarroi des élèves qui se réjouissaient de reprendre les rencontres.

Il est grand temps que les responsables politiques mesurent l'impact que toutes ces décisions induisent chez nos élèves, que nous avons eu des difficultés à remobiliser, d'où nos interpellations sur le flash info N°2.

collectifs interpénétrés, ainsi que toute forme de pratique en extérieur, puisque seul le protocole niveau jaune encadre notre pratique.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier et souligner à nouveau le travail des acteurs de terrain, comme nous l'avons fait dans le flash info : « *Pourtant, la reprise a déjà eu lieu dans les territoires où cadres UNSS, coordonnateurs de district, animateurs d'AS ont œuvré avec force et conviction pour que les rencontres aient lieu pour la plus grande joie de nos élèves* » .

En effet, nous pouvons saluer le travail des cadres UNSS régionaux de Nancy-Metz qui œuvrent pour maintenir coûte que coûte l'existence de compétitions et ont permis, entre autres, la tenue du Cross Académique, manifestation de grande ampleur qui concerne beaucoup d'élèves. Il en est de même pour les responsables départementaux, de district, ou dans les AS qui se démènent pour trouver des solutions concrètes et adaptées aux différents scénarii.

Nous réaffirmons pourtant l'idée qu'ils ne doivent pas assumer seuls ces prises de décisions, qu'ils doivent être soutenus par une véritable politique de relance du Sport Scolaire.

Le message que nous voulons faire passer, sans ambiguïté, est que nous devons tous rechercher une harmonie au sein même de l'UNSS ! En quelque sorte nous voulons qu'il y ait « une communication, une responsabilité et une solidarité collective » pour une UNSS sereine à destination de nos licenciés !

En attendant qu'il y ait de nouveau un pilote dans l'avion, au sein de la direction nationale, et qu'il (elle) honore la mission pour laquelle il (elle) sera mandaté(e), nous demandons du soutien et de la considération de la part du Ministre de l'E.N. et de nos Présidents d'UNSS-AS : qu'ils nous fassent confiance et reconnaissent notre professionnalisme !

Il est vraiment plus que nécessaire et urgent de nous unir pour interpeler nos décideurs afin de pouvoir exercer notre métier avec conviction, efficacité et envie.

Ainsi nous appelons tous les acteurs de l'UNSS à réagir et à s'exprimer en nous faisant part régulièrement de leurs avis sur l'évolution de l'UNSS auprès des responsables du dossier : Schulte Christelle et Goudot Pierre - pierregoudot.snep@gmail.com



À ce jour :

- Aucune prise de position nationale claire n'a été établie concernant la constitution de groupe UNSS, laissant libre interprétation des textes à chacun, ce qui va à l'encontre d'une unité nationale.
- Aucune information ne nous a été donnée sur la participation des sections sportives sur des championnats excellence, avec des élèves possédant le pass sanitaire... alors même que sur des sorties scolaires (ski, visite de musée...) les élèves sont soumis à ce même pass sanitaire.
- Rien ne nous empêche aujourd'hui d'organiser des compétitions de sports



JOUER COLLECTIF...

Actu acad

C'est toujours un exercice ardu pour moi de rédiger un article. Mon but est de vous exprimer l'importance pour nous, mais aussi et surtout pour vous, d'adhérer au SNEP-FSU et de renforcer notre outil syndical.

Parce que vous l'avez déjà lu de nombreuses fois dans nos bulletins, je ne souhaite pas vous rappeler que :

- **66% de votre cotisation est déductible des impôts** ou 100% est déclaré en frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez régler votre adhésion jusqu'à huit fois par chèque ou prélèvement automatique si vous adhérez dès le premier trimestre.
- Si le coût peut paraître important, il n'en est rien. Un agrégé hors classe septième échelon (cotisation la plus chère à 363€) ne revient qu'à **0,67€ par jour de travail** (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises !
- **L'activité syndicale a un coût**, les déplacements, les bulletins, le matériel informatique indispensable à ce travail, les envois postaux, les formations que nous vous proposons toute l'année, etc... Alors que toutes nos recettes sont issues de vos cotisations.
- **Nous défendons l'EPS, le Sport Scolaire, le sport et tous les personnels concernés avec force et conviction.**

Parce que vous l'avez lu dans nos précédents bulletins

et dans ce dernier numéro en particulier, je ne vous dirai pas non plus **les nombreuses raisons de nous inquiéter pour notre avenir professionnel et citoyen**. Il y a la nécessité d'être fort et donc le plus nombreux possible pour peser dans les rapports que l'institution nous impose.

Je rappelle simplement que :

- **La réforme des retraites n'est pas enterrée.**
- **Les libertés individuelles sont attaquées comme jamais.**
- **L'EPS subit sans cesse de nouvelles attaques et a été méprisée** : baisse des IMP allouées aux services régionaux et départementaux de l'UNSS où les coordonnateurs de district seront les premières victimes, exclusion des gymnases, arrêt des compétitions UNSS, protocoles sans cesse changeants, réforme du lycée et du baccalauréat, évaluation des établissements...
- Etc...

L'activité syndicale a un coût financier, mais aussi et surtout un coût « humain ». Nous sommes une vingtaine de militants dans l'académie en tant que commissaires paritaires, membres de bureaux et/ou responsables de dossiers (parfois tout ça à la fois) pour défendre l'EPS, le sport scolaire, le sport fédéral, nos statuts, nos programmes, les collègues en difficulté avec l'administration etc... Pour fonctionner, nous bénéficions de vos cotisations (seules

ressources financières) mais aussi d'une vingtaine d'heures de décharge réparties sur une dizaine d'entre nous pour un travail conséquent. **Ces heures de décharges sont obtenues au regard des résultats aux élections professionnelles**. Voter pour le SNEP, c'est bien. Adhérer, c'est mieux !

Contre toute attente, nous avons fini l'année scolaire avec une dizaine de syndiqués en moins. Cela nous interpelle et nous questionne ! Mais cela n'entame en rien notre détermination et nous continuerons notre activité au service de tous.

Le gouvernement réussirait-il son objectif inavoué de réduire le poids des syndicats, empêcheurs de destruction du système social français tellement envié partout dans le monde ?

J'en viens au sens de la syndicalisation qui pour moi n'a pas de prix. Se syndiquer, c'est construire ensemble le métier que nous souhaitons. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Alors rejoignez-nous nombreux avant les congés de fin d'année si ce n'est pas encore fait.

Vous pouvez régler votre cotisation en 8 fois et bénéficier de la déduction fiscale pour l'année civile 2021 avant le 31 décembre. Alors n'hésitez pas !

Je vous attends ! Nous vous attendons nombreuses et nombreux : jouons collectif !

Philippe COLLOT, Trésorier académique du SNEP

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEPFSU Nancy-Metz, Philippe COLLOT, 66 bd Victor HUGO, 54510 Tomblaine

Identité	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU. Date et signature
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €					
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €					
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €									
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin				
Agrégé stagiaire sur 1er poste		110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €		Non syndiqués		60 €		
Congé parental - disponibilité		46 €		Congé de formation		102 €		Institutions/Associations		60 €		
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.				Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.				Etudiants STAPS		20 €		
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €					
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €					
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €					
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €							

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
 - 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
 - 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.
- Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

A savoir

AUX ACTES CITOYENS !



Ce slogan que j'ai emprunté à une association de théâtre me paraît particulièrement bien illustrer le sens de cet article !

Avec la suppression de certaines CAP (commissions administratives paritaires) académique et Nationale, le ministre cherche à décider seul de certaines opérations administratives (mutation, avancement d'échelon et promotion de corps ou de grade principalement). Or tous les ans les commissaires paritaires qui siégeaient dans ces CAP relevaient de nombreuses erreurs et permettaient de les corriger en améliorant considérablement les mutations par exemple.

Et si l'objectif était de réduire puis de supprimer toute forme de contre-pouvoir et d'opposition ? En s'attaquant de la sorte au syndicalisme, le président de la République répond clairement à cette question !

Et s'il était en train d'y parvenir ? Ces décisions auraient dû, depuis 2019, faire se soulever la profession pour garder ces contrôles sur les opérations de gestion de carrière. Or

depuis cette date, nous observons une baisse de l'adhésion syndicale généralisée. Bien sûr il y a la COVID, mais elle n'explique pas tout.

Notre syndicat reste fort mais s'affaiblit depuis ces trois dernières années. **Alors « Aux actes citoyens ».** Adhérez de nouveau en nombre, venez renforcer le SNEP-FSU pour lui donner la force d'inverser la tendance et revenir en arrière sur la gestion des personnels et sur tant d'autres dossiers (conditions de travail avec des classes surchargées et des gymnases vétustes, la place de la discipline et du sport scolaire menacée comme jamais, le respect du métier et des personnels avec des salaires gelés, des injonctions contradictoires et un management détestable, etc.)... tout ce que nous portons avec force et conviction.

Utilisez la fiche d'adhésion sans plus tarder, on compte sur vous.

Philippe COLLOT, Trésorier Académique

UNE BELLE VICTOIRE COLLECTIVE

Un collectif d'associations, syndicats et partis politiques (NOUSTOUTES 54, ULCGT NANCY, FSU54, SUD-SOLIDAIRES 54, UNEF LORRAINE, SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE, GENERATION'S 54, FRANCE INSOUmise ET LDH) ont obtenu une très belle victoire face au préfet de Meurthe et Moselle qui, par l'arrêté du 16 novembre 2021, interdisait toute manifestation sur la voie publique du vendredi 19 novembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus à Nancy centre. Ce collectif portait un appel à manifester le samedi 27 novembre 2021 contre les violences faites aux femmes à 14h place de la République.

Cet arrêté a été suspendu le 26 novembre 2021 par le juge des référés de Nancy à la suite de l'action menée par ce collectif. En conséquence de quoi, la manifestation déclarée a pu avoir lieu comme prévu. Quelle belle victoire ! Le SNEP y était aux côtés de la FSU et de tous les autres !



CE QUE DISENT LES RETRAITE.E.S

Dans le cadre de la préparation du congrès national, nous avons adressé aux syndiqués retraités un questionnaire visant à cerner leurs préoccupations et à mieux cerner leurs attentes.

Ni le nombre de personnes concernées, ni le nombre de réponses reçues (un peu plus du tiers) ne permettent de prétendre à la fiabilité d'un sondage « scientifique ». Mais ce retour nous donne quelques indications.

Nos retraités sont prioritairement préoccupés par 3 dossiers : protection sociale,

santé et niveau de nos pensions. Concernant leur lien au SNEP, la syndicalisation est pour la très large majorité d'entre eux leur principale contribution au collectif. 40 % participent régulièrement ou occasionnellement aux manifestations syndicales. Soulignons aussi la participation d'une équipe de retraités à l'expédition du bulletin académique. Parmi les publications syndicales qui leur sont spécifiquement adressées, les 2/3 sont intéressés par le bulletin SNEP retraités, suivi pour 1/3 de celui

de la FSU retraités et de la FGR (qui regroupe des retraités de la FSU et d'autres organisations).

Certains nous ont fait également part de leur intérêt propre pour un sujet particulier comme l'évolution de la formation des profs d'EPS.

Et ne boudons pas notre plaisir, au-delà du renouvellement de la cotisation qui est un témoignage d'intérêt et de solidarité, nous avons reçu cet encouragement : continuez !

Roland ROUZEAU

CONGRES NATIONAL DU SNEP-FSU



Organisé du 29 novembre au 3 décembre 2021 à Porticcio (Corse), l'objectif d'un congrès national est de fixer les mandats, les positions que le SNEP-FSU va défendre pendant les 4 années à venir. Ces mandats sont votés en Assemblée Générale après avoir été étudiés et débattus en commissions où chaque académie rapporte les amendements qui ont été travaillés lors des congrès départementaux et académiques.

La délégation de Nancy-Metz était composée de Christine Gruzelle, Céline Bristiel, Marie-Inès Bréniaux, Christelle Schulte et Céline Lemercier.

Les thèmes abordés :

Éducation : programmes et certification, éducation prioritaire, inclusion, formation des enseignants, premier degré, inclusion

Corpo : Loi de transformation de la fonction publique, TZR, contractuels, jeunesse et sports, santé sécurité au travail, retraite

Sport : responsabilité associative, rôle de l'Etat, liens avec l'EPS, alternatives, équipements, écologie

Syndicalisme : égalité, adhésion, communication, militantisme

Voici quelques mandats retenus :

- 4 heures d'EPS pour tous les élèves pour avoir un haut niveau d'exigence
- 24 élèves maximum par classe
- Comptabilisation des élèves d'Ulis, de SEGPA, UP2A (allophones...) dans les effectifs classes
- Revenir à des référentiels nationaux pour les certifications
- Redonner tout son poids à l'évaluation motrice par rapport aux composantes méthodologiques et sociales
- Concevoir le sport comme une pratique culturelle et humaniste
- Poursuivre les alliances avec les fédérations sportives
- Atteindre l'égalité filles-garçons dans l'accès aux pratiques, dans la réussite
- Augmenter les heures de pratique dans la formation des enseignants pour acquérir une culture sportive
- Revenir à une année de stage à temps partiel pour les lauréats du concours
- Supprimer l'épreuve « entretien » du concours déconnectée de toute référence disciplinaire
- Revalorisation salariale par notamment le dégel du point d'indice
- Remise en cause de la LTFP et le retour de toutes les prérogatives des CAPA.

Les textes complets de ces mandats seront lisibles sur le site académique dès qu'ils seront retranscrits. Si vous voulez échanger et débattre sur tous ces sujets, venez nous rejoindre dans nos bureaux départementaux et académiques et enrichir par vos interventions nos réflexions.



Christine GRUZELLE

A savoir

SEMAINE DE L'EPS : LE SNEP INTERPELLE LES ELUS !



Suite aux courriers envoyés aux parlementaires dans le cadre de la semaine de l'EPS et de ses revendications, plusieurs réponses nous sont parvenues :

- Emilie CARRIOU, députée de la Meuse, a récemment interpellé par courrier le ministre de l'EN sur la "suppression des postes d'enseignants dans le second degré public". "Elle ne manquera pas de soutenir" notre "proposition phare qui vise à généraliser la mise en place de 4 heures d'EPS hebdomadaires en 6^{ème} sur toute la scolarité."
- Bertrand PANCHER, député de la Meuse, partage nos "analyses" et a "à cœur de relayer" nos "préconisations au sein du groupe «liberté et territoires» qu'il préside à l'Assemblée Nationale.
- Thibaut BAZIN, député de Meurthe & Moselle, nous répond : « Conscient du bienfait du sport pour nos élèves et de la nécessité de développer les activités sportives de nos jeunes qui passent de plus en plus de temps devant les écrans, j'ai relayé vos inquiétudes à mon groupe et aux membres de la commission ad hoc. Malheureusement, le gouvernement reste sourd aux suggestions. »
- Carole GRANDJEAN, députée de Meurthe & Moselle, remet en cause nos déclarations.
- Xavier PALUSZKIEWICZ, député de Meurthe & Moselle, nous répond pour dire que le gouvernement a dû faire face à un « surnombre » de professeurs d'EPS : « En effet, bien connu de tous ceux qui suivent le budget de l'Education Nationale, le nombre de professeurs d'EPS s'élevait à plus de 30 000. Cette meilleure gestion du surnombre s'est trouvée réglée au cours de ces trois rentrées, comme l'atteste actuellement le faible nombre de contractuels en Education Physique et Sportive ».

Ces réponses nous éclairent sur la connaissance des élus concernant l'EPS et l'UNSS...

Christine GRUZELLE

Actu corpo

EXERCICE DES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL ANNEE SCOLAIRE 2022-2023



Pour rappel, une nouveauté : le rectorat souhaite désormais « procéder dès à présent au recensement exhaustif des demandes d'exercice à temps partiel dans la perspective de la rentrée 2022 ». Il est demandé aux collègues de « faire connaître leurs intentions dans ce domaine ».

La saisie des demandes par les chefs d'établissement a eu lieu du 16 novembre au 7 décembre 2021 inclus. L'envoi des demandes de réintégration à temps plein auprès du service DPE devra s'effectuer pour le 7 décembre 2021.

Les demandes d'exercice à temps partiel, de réintégration ou de modification de quotité restent recevables jusqu'à la date réglementaire de dépôt des demandes fixées par le décret 2002-1389 du 21 novembre 2002, soit **jusqu'au 31 mars 2022**. Au-delà de cette date, aucune modification ne sera accordée sauf raison impérieuse.

Temps partiel thérapeutique

La réglementation concernant le **temps partiel thérapeutique** (TPTH) a évolué suite à la parution du décret n°2021-997 du 28/07/21 relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique de l'État. Il est fortement conseillé de se rapprocher de la DPE 3 EPS pour demander le formulaire TPTH.

La procédure : 1. L'agent initie la demande auprès de son médecin traitant 2. Sur présentation du certificat médical au service de gestion : édition de l'arrêté 3. Avis du médecin agréé en cas de renouvellement au-delà de 3 mois : • Si avis favorable : édition de l'arrêté • Si avis défavorable : possibilité de saisir le comité médical.

Quotité et durée : 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% - Par période de 1 à 3 mois dans la limite d'un an. L'agent pourra bénéficier d'une nouvelle période de TPTH après réintégration d'au moins 1 an.

Les conditions : • Certificat médical • Reprise du travail à temps partiel pour favoriser l'état de santé de l'agent • Reprise du travail à temps partiel dans le cadre d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle.

Les conséquences : Salaire : temps complet (100%) • Indemnités : temps complet, sauf pour les indemnités modulables en fonction des résultats et de la manière de servir.

Actu corpo Mutations inter académiques 2022

Plus que jamais : affirmer l'importance du paritarisme !



Vous avez saisi vos vœux de mutation sur SIAM pour la phase Inter car vous voulez changer d'académie, ou vous devez obligatoirement y participer (stagiaires, demande de réintégration...). **Voici quelques précisions utiles pour la suite :**

Comme nous le rappelons chaque année, **le barème affiché sur SIAM au moment de la saisie de vos vœux n'est pas fiable ou exhaustif**. Seul le barème vérifié et retenu par le rectorat, une fois reçus les dossiers de confirmation des demandeurs, affiché ensuite sur SIAM début 2022, sera le barème officiel. Le barème sera affiché sur I-Prof pendant au moins deux semaines et au moins jusqu'au 31 janvier.

ATTENTION cependant ! Depuis deux ans, **vos élus paritaires ne sont malheureusement plus associés aux opérations de vérification des vœux et barèmes** des candidats à mutation... Ce qui est à la fois regrettable et dommageable pour la profession. En effet, nul n'est à l'abri de faire des erreurs, et chaque année jusqu'au mouvement 2019, nous avons repéré et fait corriger des erreurs de vœux et/ou de barèmes (des situations individuelles non prises en compte, des points de bonification oubliés...).

C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de **continuer à compter sur vos élus SNEP**, en leur envoyant votre *fiche syndicale de vœux et mandatement Inter 2021* et la copie complète (dématérialisée) de votre dossier de demande de mutation à corpo-nancy@snepfsu.net. Ainsi, nous pourrons vous accompagner en cas d'erreur manifeste dans les vœux retenus et le barème affecté à chacun.

Vendredi 11 février 2022 minuit : date limite pour envoyer une demande tardive. Contactez votre section académique du SNEP-FSU pour vous accompagner dans votre démarche.

Judi 3 mars : résultats de la phase inter

L'administration enverra individuellement le résultat aux demandeurs.

Pensez à communiquer au SNEP-FSU votre résultat individuel afin qu'un suivi puisse être mis en œuvre dans l'académie où vous exercerez à la rentrée prochaine.

Au plus tard le 2 mai : recours possible avec l'aide du SNEP- FSU

Gardez toujours une copie complète de votre demande de mutation. Au moment du résultat du mouvement, contactez-nous si vous n'êtes pas satisfait afin d'envisager un éventuel recours le cas échéant.

*L'an passé pour le mouvement Inter 2020, le SNEP a accompagné et fait rétablir dans leur droit à mutation des collègues lésés. **Ne restez pas seuls face à l'administration !***

Pour vous adresser au ministère :

DGRH B2-2 : enseignants, CPE, personnels d'orientation.

Tél. : 01 55 55 45 50 - Fax : 01 55 55 45 07.

Laetitia SOBAC et Chantal SUAREZ

CTA et CTSD DHG : dès à présent, informez le SNEP !

Des prévisions de fermetures de classes, de pertes d'heures et suppression de postes... Contactez-nous ! Nous pouvons vous aider à agir collectivement dans votre établissement.

Des élus du SNEP-FSU siègent dans les diverses commissions, notamment au CTSD (Comités Techniques Spécifiques Départemental) et au CTA (Comité Technique

Académique), où se décident les moyens (créations, suppressions, blocages de postes, postes spécifiques... etc.). Avec un maximum d'informations en amont, nous pourrons siéger et vous défendre au mieux. Et tenter d'œuvrer pour que certaines situations contestables changent.

Laetitia SOBAC